Affaires fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **15 (1969)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

L'aménagement du territoire

(C.P.S.) Le citoyen helvétique devra se prononcer, le 14 septembre prochain, sur les nouveaux articles constitutionnels relatifs à la propriété foncière et à l'aménagement du sol. Les voici tels qu'ils sont sortis de débats parlementaires ardus :

Article 22 ter :

1. La propriété est garantie.

2. Dans la mesure de leurs attributions constitutionnelles, la Confédération et les cantons peuvent, par voie législative et pour des motifs d'intérêt public, prévoir l'expropriation et des restrictions de la propriété équivalant à l'expropriation : une juste indemnité est due.

Article 22 quater :

1. La Confédération édicte par voie législative des principes applicables aux plans d'aménagement que les cantons sont appelés à établir en vue d'assurer une utilisation judicieuse du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2. Elle encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

3. Elle tient compte, dans l'accomplissement de ses tâches, des besoins de l'aménagement national, régional, local du territoire.

Ces mesures constituent un compromis entre les exigences de ceux qui préconisaient rien de moins que la nationalisation du sol et de ceux qui, considérant la propriété comme absolument intangible, voulaient pouvoir en disposer à leur guise. Si le projet est accepté, la libre disposition du sol ne sera plus possible, mais il ne sera pas nationalisé. C'est une solution typiquement helvétique ; elle n'est pas nègre-blanc ; elle n'est pas no nplus autoritaire et intransigeante. Dans l'état actuel d'évolution du pays, elle est raisonnable parce qu'elle écarte l'anarchie.

Les dispositions envisagées appellent de nombreuses remarques et ne provoquent certes pas un enthousiasme débordant. Cependant, elles offrent de nombreux avantages aux yeux de qui veut bien les regarder de près.

Une remarque capitale d'abord : la propriété est garantie. Cela semble aller de soi, et cela allait de soi jusqu'ici sans même qu'on le dise. Maintenant, on le dit noir sur blanc et on l'inscrit dans la Constitution. Cela est clair et sans équivoque.

Seconde remarque essentielle : si l'intérêt général commande qu'on touche à cette propriété, une juste indemnité est due. Il n'y aura donc pas possibilité de manipulation, de manœuvre ou de spéculation, que ce soit de la part des pouvoirs publics ou des propriétaires touchés par une expropriation. La loi d'application dira qui déterminera le montant de l'indemnité due, mais la garantie est là que cette indemnité sera juste. De quoi apaiser bien des craintes.

Quittons pour l'heure les aspects formels et juridiques du projet pour considérer brièvement sa portée générale et politique, ce dernier mot étant entendu dans son sens premier et noble, celui de conduite avisée des affaires publiques. Face au dévelopement de notre société, le danger d'une utilisation anarchique du sol est réel. Beaucoup de mal a déjà été commis, notamment dans la périphérie des villes et agglomérations. Il faut maintenant cautériser, puis soigner. Cela n'est possible que si les pouvoirs publics, gardiens de l'intérêt public, ont en main un instrument qui leur permette d'harmoniser l'aménagement du territoire, en conciliant intérêt public et intérêt privé. Il serait donc sage de forger cet instrument sans tarder.

René BOVEY.

Tir fédéral : Journée des Suisses de l'Etranger

Au tir fédéral de Thoune, les participants, venus de nombreuses colonies suisses, ont été accueillis à la salle des chevaliers du château de la ville, où le maire, M. E. Baumgartner, leur a souhaité la bienvenue. MM. Bauder et Jaberg représentaient le Gouvernement bernois, alors que le colonel commandant de corps Frick prit la parole au nom des autorités militaires. M. Louis Guisan, conseiller aux Etats et président de la Commission des Suisses de l'étranger de la nouvelle société helvétique, a remercié les participants d'être venus si nombreux, alors que M. Robert Vaucher, de Paris, répondait au nom de ses « compatriotes exilés ».

Le Gouvernement bernois, représenté par M. Bauder, a offert une réception au château de Spiez. On s'y est plu à rappeler les initiatives prises, au XVe siè-

cle déjà, par Adrien de Bubenberg et Louis d'Erlach, en faveur de relations diplomatiques avec l'étranger.
Lors du concours, c'est la section de la colonie de Los Angeles qui est sortie victorieuse, précédant celles de Francfort et de Londres.

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale présente un spectacle :

« Vues de la Suisse »

Pour mieux faire connaître notre pays à l'étranger, l'Office Suisse d'Expansion Commerciale a réalisé un système original et moderne de projection de quelque 900 diapositives réunies sous le titre : « Glimpses of Switzerland » ou « Vues de la Suisse ».
Ce spectacle a été présenté pour la première fois en avril 1969 à l'exposition industrielle suisse de Bucarest. puis au public de Moscou dans le cadre d'une foire importante. Enfin, l'O.S.E.C. a projeté les « Vues de la Suisse » à la fin du mois d'août au Congrès des Suisses de l'étranger à Montreux. Cet automne, ce spectacle sera l'une des principales attractions suisses à la Foire internationale du Pacifique, à Lima. Trois ou quatre présentations sont ensuite prévues chaque année à l'étranger.
Les diapositives ont été sélectionnées par M. Binder, professeur à l'Ecole des Arts Décoratifs de Zurich, parmi des milliers de photographies figurant dans de très nombreux centres de documentation et archives. Elles montrent les paysages, les habitants, la politique, l'économie et la culture de la Suisse. MM. Gerhard Kocher et Jean-Claude Steinegger sont les auteurs du scénario.
Ce spectacle repose sur une installation permettant la projection simultanée de diapositives en couleur et en noir et blanc sur six écrans disposés horizontalement ou verticalement. Deux projecteurs diffusent les images dans chaque élément de la construction mécanique. Toute l'installation est synchronisée et automatique. La projection est ininterrompue et les images changent toutes les six à dix secondes. La présentation dure environ dix minutes et se répète automatiquement.

La protection de la nature en Autriche est soutenue par un mécène suisse

Le « Fonds Mondial pour la Nature » (« World Wildlife Fund ») vient de recevoir un don de 25.000 francs de la part d'un Suisse désirant garder l'anonymat. Selon son désir, cette contribution sera entièrement consacrée à l'un des principaux projets du « W.W.F. », près du lac de Neusiedl, en Autriche. Cette réserve, complétée par le parc naturel de Sandeck, a été créée en 1965 par le « W.W.F. » et sa société nationale autrichienne. Elle englobe un des derniers vestiges de la puszta primitive qui subsistent à l'ouest de la Hongrie.

Le pape remercie Swissair

Le président de la direction de Swissair a reçu le télégramme suivant du pape Paul VI :
« Profondément reconnaissant pour toutes les attentions qui nous ont été prodiguées par la Société aérienne Swissair lors de notre voyage à Genève, il nous tient à cœur de vous exprimer ainsi qu'à vos collaborateurs, aux pilotes et au personnel de vol et l'aéroport, notre vive gratitude et l'assurance de notre prière. Paulus p.p. 66. »

Des bijoux suisses pour les épouses des trois astronautes américains

A l'occasion de la réussite de la mission d' « Apollo 11 », la maison suisse des transports, à Lucerne, a fait tenir aux épouses des astronautes américains Neil Armstrong, Edwin Aldrin et Michel Collins, des bijoux suisses. Ces derniers, qui ont été spécialement créés à cette occasion par un joaillier lucernois bien connu, représentent un paysage lunaire. Il s'agit de broches, de bracelets et de boucles d'oreilles en or de 18 carats, qui doivent rappeler à Mmes Armstrong, Aldrin et Collins l'extraordinaire exploit de leurs maris. Ce cadeau a été remis par M. Alfred Waldis, directeur de la maison suisse des transports, qui avait suivi, à Cap Kennedy, le départ d' « Apollo 11 », à M. Willis H. Shapley, directeur général adjoint de la Nasa qui l'a remis aux épouses des trois hommes.

Objectifs suisses sur la Lune

(C.P.S.) La maison Kern & Cie S.A., Aarau, s'est vu confier par la Nasa, dans le cadre du programme Apollo, la mise au point et la construction de quatre objectifs aux distances focales de 10, 18, 75 et 180 mm. C'est celui de 18 mm qui a donné le plus de fil à retordre. Il fallait en effet obtenir un très grand pouvoir résolvant, correspondant à une forte intensité lumineuse (ouverture relative 1 : 0,9) et un pouvoir de correction remarquable. La somme de calculs optiques nécessaires à la mise au point de cet objectif fut considérable. Il ne fallut pas moins de quelque 100 millions

Huiles
et Graisses
"MOTUL"
Automobiles et Industrielles
119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS
Tél. 352-29-29

d'opérations, avec des nombres de neuf chiffres, et 49 grandeurs variables, pour que l'objectif à 10 lentilles présente toutes les caractéristiques requises. Grâce au branchement à un ordinateur aux multiples possibilités, il fut possible de venir à bout de ces innombrables opérations dans les délais impartis.
Outre l'examen minutieux des propriétés optiques, chaque objectif doit passer toute une série de contrôles extrêmement sévères. Ainsi, par exemple, il est soumis pendant cinq minutes au vibreur, où la pesanteur est 5,5 fois plus faible que celle de la terre ; il doit également être possible de commander facilement les baques de roulement par — 40° et + 70 °C. Chaque objectif doit satisfaire, en tout, à 25 examens différents, figurant sur la feuille de contrôle établie par la Nasa.

Lors du vol d'Apollo 10, les caméras enregistrèrent avant tout la séparation du module lunaire (Lem) de son vaisseau spatial, la manœuvre de rendez-vous, et le réaccouplage du Lem, au vaisseau spatial. Aucun détail de ces opérations n'échappe aux caméras. Le vaisseau spatial et le Lem étaient alors, tous deux, équipés d'une caméra munie d'un objectif de la maison d'Aarau.

Convention italo-suisse relative à la Sécurité sociale

(C.P.S.) A la suite de la réunion de la commission mixte italo-suisse pour la Sécurité sociale, en mai 1969, des négociations ont eu lieu à Berne, du 30 juin au 4 juillet 1969, entre une délégation suisse et une délégation italienne, aux fins de conclure un avenant à la convention de Sécurité sociale du 14 décembre 1962. Conformément aux propositions faites aux deux Gouvernements par la commission mixte, ce nouvel accord maintient en faveur des ressortissants italiens la faculté de demander le transfert à l'assurance italienne des cotisations versées à l'assurance vieillesse et survivants suisse. Il tend également à combler certaines lacunes en matière d'assurance invalidité, au bénéfice, notamment, des travailleurs frontaliers. Cet avenant a été signé par M. Motta, délégué du Conseil fédéral aux conventions internationales de Sécurité sociale, et par Son Excellence M. Enrico Martino, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie en Suisse. Il doit encore être soumis à l'approbation parlementaire pour entrer en vigueur.

littérature

Variété de la Suisse dans un magazine américain

(C.P.S.) « National geographic magazine », mensuel américain de diffusion mondiale, consacre à la Suisse un article de 45 pages richement illustré. Textes et photographies sont dues à Thomas J. Abercrombie, rédacteur de cette revue pour l'étranger. Après avoir pris contact avec l'ambassade de Suisse à Washington, et l'agence new yorkaise de l'Office National Suisse du Tourisme (O.N.S.T.), l'auteur de l'article a été piloté pour ses voyages d'étude et de reportage dans notre pays par le service de presse et de relations publiques de l'O.N.S.T. Pour mieux connaître la Suisse et ses conditions d'existence, M. Abercrombie a passé quelque temps chez un paysan, étudié les méthodes ultra-modernes de fabrication utilisées dans l'horlogerie et l'industrie des machines, enduré les fatigues de manœuvres militaires en haute montagne, enfin conquis le Cervin et d'autres sommets des Alpes sous la conduite de guides valaisans chevronnés.

« Année politique suisse »

(C.P.S.) L' « Année politique suisse 1968 » vient de paraître. Comme l'anée passée, cette publication contient un aperçu systématique de la vie politique de la Confédération et des cantons qui révéla, en 1968, plusieurs aspects nouveaux. La chronique a été établie sur la documentation de presse collectionnée par le Centre de recherches sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse, ainsi que sur les publications officielles et autres. Des index des noms et des matières, en deux langues, en font un ouvrage de référence pratique.
L'ouvrage est en vente (Centre de recherches sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse, Neubrückstrasse 10, 3012, Berne).

« Lunar Panorama »
un magnifique recueil de photos de la Lune édité en Suisse

« Lunar Panorama », qui vient d'être édité en Suisse, est un magnifique ouvrage contenant une centaine des meilleures photographies de la Lune prises par les sondes lunaires habitées ou automatiques. Elles ont été choisies en fonction de leur intérêt esthétique et scientifique, et constituent une véritable introductions à la géologie de notre satellite naturel. Ces photographies sont accompagnées d'un commentaire (en anglais) rédigé par M. Paul D. Lowman, un spécialiste de la Nasa, qui avait déjà rédigé les textes d'un ouvrage précédent, « Space Panorama », consacré à d'extraordinaires images de la terre vue de l'espace.